**Jeudi, 10 Juin 1880**

## SOMMAIRE


NOS BANQUES AUX ETATS-UNIS.
UN ATHÉE EN COUR.
ECHOS DU JOUR.
LÉGISLATURE DE QUÉBEC.
CAUSERIE.
CONSEIL DU COMTÉ D'OTTAWA.
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.
ÇA ET LA.
TRAVAUX OTTAWA.
FEUILLETON—LA ROUTE DE L'ABIME : *Raoul de Navery.*
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHÉS ÉTRANGERS.


## NOS BANQUES AUX ETATS-UNIS

On sait que plusieurs de nos banques font une somme d'affaires considérable aux Etats-Unis. On calcule qu'à New-York seulement elles y exploitent un capital de plus de vingt millions de piastres. Pour une, la banque de Montréal, qui possède la plus forte partie de ce capital, a des agences très importantes à New-York et à Chicago.

On s'est demandé, plusieurs fois, si ce capital enlevé au pays n'était pas trop souvent engagé dans des spéculations hasardeuses, qui pouvaient mettre en péril les intérêts des actionnaires. Nous croyons qu'une plus grande prudence prévaut maintenant dans le maniement de ces fonds, mais il est indéniable que nos banques ont ainsi couru les plus grands risques par le passé. Il y a quelques années à peine, tout Wall street était remué par les opérations de M. King, alors gérant de la banque de Montréal. M. King sut tendre ses filets d'une façon aussi heureuse qu'audacieuse, et réalisa des bénéfices énormes; il se montra plus rusé et plus expert que les vieux routiers de la bourse newyorkaise; mais ses opérations pouvaient aussi bien aboutir à un désastre. Nous avouons qu'une banque se départit du but de sa charte en se livrant à un pareil agiotage sur quelque marché que ce soit.

Ce temps-là est passé, heureusement pour ne plus revenir, espérons-le. Nos banques continuent cependant à se livrer, sur le marché américain, aux opérations qui sont véritablement de leur ressort, et qui leur rapportent, assure-t-on, une plus grande somme de bénéfice qu'au Canada. Interrogé à ce sujet, à la dernière assemblée de la banque de Montréal, M. Smithers, le gérant, a donné des explications qui ont une importance plus qu'ordinaire, vu les intérêts immenses qui sont en jeu. Nous allons lui laisser la parole :

"J'aimerais à dire quelques mots au sujet des affaires de la banque aux Etats-Unis, vu qu'elle est obligée d'engager une partie de ses capitaux dans ce pays et qu'elle y a fait, cette année, une grande partie de ses profits. Il est utile aux actionnaires de connaitre la nature de nos transactions aux Etats-Unis. D'abord, les capitaux employés aux Etats-Unis sont pratiquement tous profitables. Qu'on ne suppose pas que les espèces et les billets du Canada composent seuls la réserve de la banque. Nous avons aux Etats-Unis un fonds tout aussi profitable. Aux Etats-Unis nos fonds engagés sont en grande partie payables à demande ou à courte échéance, et nous pouvons compter avec certitude sur un prompt paiement. Dernièrement, la banque a eu occasion de se convaincre jusqu'à quel point elle pouvait compter sur son fonds de réserve aux Etats-Unis. Il y a eu beaucoup d'excitation, à propos d'un bill à Albany tendant à taxer le capital étranger. A cette occasion, je me suis rendu à New-York et pour montrer à la législature d'Albany quels seraient les effets de ce bill, j'ai en quelques jours retiré quatre millions et demi. Je ne crois pas qu'on pourrait en faire autant dans un district canadien.

"On croit généralement que les transactions à New-York sont exclusivement speculatives et risquées, tandis que c'est tout le contraire qui a eu lieu. C'est là que la banque a fait ses affaires les plus sûres et les plus profitables. Pourquoi étaient-elles les plus sûres? Parce que les avances étaient faites sur bonnes garanties collatérales avec une marge considérable et très peu sur le simple crédit comme en Canada. Quand les avances sont faites sur de simples noms, ils sont de première classe. Pour être plus exact, les $700,000 de pertes dont j'ai parlé ont toutes été subies en Canada. Les prêts faits à Chicago—la banque ayent une succursale en cette ville—ne sont pas aussi sûrs que ceux de New-York, mais viennent certainement en second lieu sous ce rapport. A Chicago, les prêts sont rarement pour plus de trente jours, et dernièrement nous avons diminué nos prêts en cette ville de cinq millions à trois millions. Il est donc évident que notre argent engagé là-bas est presque aussi sûr que s'il était dans nos voûtes ici."

Le public canadien sera heureux d'apprendre par ces explications, que les opérations de nos banques et de la banque de Montréal en particulier —notre plus grande institution financière—sont conduites avec autant de circonspection sur le marché américain. Le doute n'est guère permis sur ce point lorsqu'un homme aussi autorisé que l'est M. Smithers déclare que les $700,000 de pertes que la banque de Montréal a subies dans ces derniers temps ont toutes été causées par des avances à des maisons canadiennes.

---

Notre crédit nous permet aujourd'hui d'emprunter de l'argent et de payer sur la dette fédérale à 1 pour cent de moins que le lendemain de la passation de l'acte de la confédération.

## UN ATHÉE EN COUR

Les athées ne sont pas nombreux dans notre société chrétienne. C'est d'eux que l'on peut dire heureusement : *rara avis* Il en est toutefois quelques-uns. Ainsi, à la cour des sessions trimestrielles, tenue lundi, il s'est présenté un adepte de la libre-pensée, M. J. Law, qui a donné lieu à un incident assez curieux.

M. Law étant appelé à faire partie du jury, on lui passe une bible, mais il refuse de prêter serment. Il dit qu'il ne croit pas à la Bible et qu'il ne peut consciencieusement la baiser. Son refus crée une profonde sensation. On discute alors la question de savoir s'il peut être admis comme membre du jury, puis l'avocat de la Couronne procède à l'interrogatoire suivant :

M. Lees—Quel genre de serment voulez-vous prêter alors ?

M. Law—J'affirmerai que j'agirai conformément à la vérité.

M. Lees—Etes-vous quaker, ou appartenez-vous à une croyance religieuse ?

M. Law—Je n'ai aucune croyance religieuse, et je ne crois pas au serment que l'on prête sur la Bible.

M. Lees—N'avez-vous jamais prêté serment sur la Bible ?

M. Law—Oui, mais je n'y crois pas.

M. Lees (au juge)—Le juré refuse de prêter serment, mais se contentera d'affirmer.

On consulte le statut, puis on constate qu'un quaker ou toute autre personne désirant affirmer seulement peut le faire légalement.

Le juge Ross (au juré)—Pensez-vous qu'il soit illégal de prêter serment ?

M. Law—Je suppose qu'il me faudra prêter serment si vous l'ordonnez.

Le juge—Là n'est pas la question. Pensez-vous qu'il soit illégal pour vous de prêter serment ?

M. Law—Je le crois, vu que le serment n'est pas d'accord avec ma conscience.

Après un nouvel examen du statut on constate que le juré peut faire une double affirmation, d'abord qu'il ne croit pas au serment, et en second lieu qu'il se conformera à la justice et à la vérité dans l'accomplissement de ses fonctions. Quant au fait qu'il agira suivant la loi, on n'en saurait douter avec un nom aussi significatif. En conséquence, M. Law fut admis à former partie du jury sur sa simple affirmation. Et l'incident fut clos.

## ECHOS DU JOUR

L'épiscopat français compte 14 archevêques et 70 évêques, en tout 84 prélats.

---

Depuis l'abrogation de l'acte de faillite, il n'y a eu que six banqueroutes dans la province de Québec.

---

Son Excellence le Gouverneur-Général et sa suite partiront dans quelques jours pour une excursion de pêche à la Baie des Chaleurs.

---

Le nombre des bills privés à Québec est plus considérable cette année que les années précédentes. Il y en a actuellement 83 sur la liste.

---

Quatre cents cinquante émigrants, arrivés à Québec à bord du *Polynesian*, sont partis pour Manitoba pour travailler sur la ligne du chemin de fer du Pacifique.

---

Presque tous les ministres sont de retour. Le cabinet est actuellement en séance. On attend avec une légitime curiosité le résultat de ses délibérations, vu les nombreuses rumeurs en circulation.

---

La fête Saint-Jean-Baptiste sera célébrée par les canadiens du comté de Prescott, à l'Orignal, lundi, le 21 juin prochain. Il y aura grande messe, procession, puis pique-nique. M. Alfred Evanturel, de cette ville, a été chargé de prononcer le discours de circonstance. Il est bien connu dans le comté où il a déjà eu l'occasion d'adresser la parole plusieurs fois.

---

Le dernier rapport de l'ingenieur en chef du chemin du Pacifique contient beaucoup d'informations sur le Nord-Ouest et la Colombie Britanique. L'île de Vancouver à 280 milles de long et 50 de large et une superficie de 8,900,000 acres. La quantité de terres colonisables n'est évaluée qu'à 389,000 acres ; mais l'Ile est riche en bois, en charbon et autres ressources minières.

---

Nous apprenons avec plaisir qu'il a été passé un marché entre l'un de nos libraires canadiens les mieux posés et quelques personnes compétentes pour publier, assez prochainement, un dictionnaire français dans lequel on fera entrer la géographie et l'histoire du Canada, sans compter une foule d'expressions particulières à notre pays et que nous devons conserver parceque la plupart d'elles sont devenues indispensables. Une aussi heureuse idée ne manquera pas d'être bien accueillie du public Canadien français en général.

---

Le *Sorellois* dit que l'honorable M. Irvine tient à faire parler de lui évidemment. Lors de la discussion à propos de l'abolition du Conseil législatif, il a déclaré avec le plus grand sérieux qu'il était conservateur et que c'était à cause de cela qu'il suivait M. Joly. Et les députés libéraux d'applaudir à cette déclaration ! Quelle farce joue t-on dans les rangs de l'opposition ?

---

Il a été exporté, durant l'année 1879, 26,719,224 livres de fromage fait au Canada. Cela a rapporté à nos cultivateurs la jolie somme de $2,118,680 Nous n'en avons importé pour la consommation que pour un montant de $2,000. On voit immédiatement que notre fromage est grandement apprécié et par notre propre population et par les populations étrangères. Ces statistiques ne regardent que la province de Québec. Ontario, durant la même période, en exportait 19,670,539 livres, donnant un revenu de $1,669.000.

---

Dans un discours qu'il vient de prononcer en Angleterre, sir A. T. Galt a dit qu'il regrettait que les hommes d'Etat des deux partis en Angleterre aient méconnu leur responsabilité touchant l'émigration. Ils ont toujours veillé au confort des émigrants pendant leur voyage, mais après cela ils se soucient guère de ce qu'ils peuvent devenir. C'est ainsi que dans 15 ans, sur les deux millions d'émigrants qui ont quitté l'Angleterre et l'Irlande et qui sont allés en Amérique, 250 mille seulement se sont établis au Canada. Cet état de choses n'est pas du tout en harmonie avec les intérêts de l'Angleterre.

---

Une dépêche des *Missions catholiques* signale un fait considérable, qui se serait passé dans la mission de l'Ouganda (Afrique centrale). Mtésa, le puissant roi de ce pays, aurait obligé les soi-disant missionnaires protestants et les autres arabes (mahométans) à discuter devant lui, avec les missionnaires catholiques envoyés par Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, sur l'excellence de la religion que chacun d'eux voudrait établir dans ses Etats. Après avoir suivi le débat et apprécié chaque doctrine, le prince aurait solennellement déclaré que la religion catholique serait seule enseignée à ses peuples. Sur ce, les prédicants anglais auraient immédiatement quitté l'Onganda.

## LEGISLATURE DE QUÉBEC

Québec, 9 juin.

L'Orateur prend son siége à 3 hrs.

M. Lecavalier soumet le rapport du comité des ordres permanents, recommandant la réceptions de diverses pétitions pour bills privés.

Les bills suivants sont présentés :

M. Lafontaine—Bill pour faciliter le règlement des successions vacantes.

M. Gagnon—Bill pour réduire à $3,000 le maximum du salaire des employés publics.

M. Loranger—Bill à l'effet d'amender la constitution de la cour du banc de la Reine et de nommer un sixième juge.

M. Langelier—Bill amendant l'acte des élections contestées. Il explique que le but de ce bill est d'assimiler la loi provinciale à la loi fédérale.

M. Langelier—Bill amendant la loi des élections de façon à exempter les candidats de payer les réclamations illégales qui pourraient leur être présentées avant ou après les élections.

L'honorable premier ministre fait les réponses suivantes à différentes questions :

Le gouvernement n'a pas l'intention de mettre en vente Spencer Wood.

Le gouvernement a loué pour trois ans, des commissaires du port, à raison de $6,500 par année, le quai de la Pointe Acarcy, afin de faciliter le trafic du chemin de fer du Nord. Il n'y a fait subir aucune réparation.

Le gouvernement a loué des rails à M. Sénécal, pour le chemin de fer sur la glace entre Hochelaga et Longueil; il a exigé pour cela une garantie de $1,000.

Des contrats ont été accordés à M. McDougall, de Montréal, pour la construction de dix wagons d'excursion, et à M. Crossen, de Cobourg, O., pour la construction de 200 wagons de marchandises.

Un rapport mentionnant les noms et la nationalité des employés du chemin de fer du Nord sera soumis d'ici à quelques jours.

Un long débat s'engage sur le rapport du Conseil recommandant la destitution de M. le shérif Quesnel, d'Arthabaska, pour s'être approprié des fonds publics, que le lieutenant gouverneur a refusé de sanctionner. Le gouvernement promet de soumettre prochainement tous les documents relatifs à cette affaire qui ne sont pas d'un caractère exclusivement confidentiel.

A la séance du soir, plusieurs bills d'un caractère privé sont pris sous considération.

Le bill relatif à la constitution de la cour supérieure et de la cour des sessions de la paix de Québec et de Montréal, est pris sous considération est lu une seconde fois.

---

—Les premières fraises de la saison sont arrivées depuis quelques jours en cette ville.

## SECONDE CAUSERIE

### III

UNE MANIÈRE DE S'ENRICHIR EN ENRICHISSANT LES AUTRES

Je remarque, chers habitants, que vous êtes tous attentifs ; je m'attendais à cela. Toutes les fois qu'on parle de s'enrichir, les yeux s'élargissent, les lèvres se compriment et le cœur bat avec une force inaccoutumée. J'aime à vous dire que je ne viens pas vous tromper et que si vous voulez suivre mon conseil, vous deviendrez riches et rendrez les autres de même.

Mais ces jeunes gens vont-ils vivre de l'air du temps pendant un an, m'a-t-on dit ?

D'abord, vous savez comme moi qu'en admettant le système de colonisation par paroisse, on peut dès l'instant même former plusieurs paroisses avec des jeunes gens ou des familles, qui peuvent se supporter elles-mêmes. Des centaines de pères de famille m'ont dit qu'ils pourraient donner à leur fils cent à deux cents piastres, mais que ce n'était pas suffisant pour l'établir à côté de chez lui. Plusieurs m'ont dit qu'ils feraient un emprunt de cinquante piastre en faveur de leurs enfants, et, qu'en outre, ils leur donneraient cheval, vache, moutons, etc Un agent de colonisation pourrait donc entraîner dès maintenant un nombre suffisant pour former une belle colonie, qui n'aurait besoin d'autre secours étranger. Laissez cependant ces gens à eux seuls et ils partiront tous pour les Etats. Un fils qui prend sa vingtième année et qui voit que son père n'aura qu'une centaine de piastres à lui donner plus tard, en demande aussitôt cinquante et va tenter la fortune au loin. Que la *classe dirigeante* de la société, c'est-à-dire celle qui, par l'avantage de son éducation, *pense pour les autres*, vienne tendre la main à ce jeune homme en lui offrant un chez-soi dans une nouvelle colonie, et vous avez un vaillant pionnier ce plus.—Que de milliers de jeunes gens qui nous ont quittés seraient aujourd'hui propriétaires de belles fermes, si nous eussions eu une organisation quelconque, un système de colonisation. Venons-en maintenant à ceux qui pourraient aller s'établir sur des lots et qui nous quittent à cause du danger de crever de faim. A-t on quelque moyen de leur venir en aide *sans qu'il nous en coûte un sou ?* Mais oui, et la chose est bien simple. Recueillons-nous.

Je suppose un jeune homme qui ne trouve point de protecteur dans ses parents. Il n'a que sa hache, ses deux bras et ses vingt ans. Il voudrait aller s'établir sur une terre nouvelle; son père et sa mère veulent l'envoyer, mais il dit que la chose lui est impossible. Il a raison, n'est-ce pas ? Lorsqu'on voit ce jeune homme partir pour les chantiers ou les Etats, qu'on y réfléchisse de près avant de lui jeter le blâme. D'abord la forêt au milieu de laquelle il ira se fixer ne pourra le nourrir la première année, de plus, il lui faut un poêle, quelques ustensiles de cuisine, une herse, un bœuf ou un cheval, des roues, etc. Presque toutes ces choses sont de première nécessité. Il lui faut s'endetter si toutefois il peut trouver ces articles à crédit. Il fera une dizaine d'arpents de terre la première année. Où trouver la semence ? Il est facile de voir que ce jeune homme laissé à lui-même est dans l'impossibilité de parvenir. Beaucoup de jeunes gens au cœur pourtant vaillant, ont dû laisser après un an ou deux un lot qu'ils avaient arrosé de beaucoup de sueurs. Le marchand est venu étendre ses longs doigts de fer sur leur domaine et tout y a passé. Ces jeunes gens s'en sont revenus dans leur paroisse natale et ont dit à ceux qui se proposaient d'imiter leur exemple : " On crève de faim sur des terres nouvelles, impossible *d'en ressoudre.* Partons pour les Etats ; et tous ensemble, ils bouclent leur malle et disent adieu à leur pays, à leur pays qu'ils ne verront plus. Peu d'aide fait grand bien, dit le proverbe. En venant au secours de ces pauvres mais courageux jeunes gens au commencement de leur entreprise, nous conserverions la fleur de notre population. Comment peut-on les secourir ? Mille fois on a fait cette question, mille fois on y a répondu et cependant nos jeunes gens sont encore laissés à eux-mêmes.

On peut les secourir de bien des manières. Le moyen le plus fécond en résultats serait celui qui ne compterait pas trop sur l'esprit de sacrifice et de désintéressement des Canadiens qui, comme tous les autres peuples, prennent les intérêts des autres quand cela ne nuit pas aux leurs. D'ailleurs, charité bien ordonnée commerce par soi-même ; et nous ne faisons de reproche à personne de prendre ses propres intérêts. Mais un moyen de colonisation qui ferait notre affaire en faisant celle des autres, réussirait à merveille. Le voici : mettre son argent à intérêt à un taux tel que cent ou deux cents piastres nous en rapporteraient mille au bout de six ou sept ans, et qu'elles en donneraient mille autres dans la même période à un pauvre homme qui n'avait pas le sou.

J'ai deux cents piastres à ma disposition. Je prends un lot dans la fertile vallée du lac Saint-Jean ou ailleurs ; je connais un jeune homme plein de courage qui a travaillé pour moi ou qui est mon voisin. Je sais que tôt ou tard, il devra aller faire fructifier de ses sueurs un pays étranger. Il a du cœur, aime sa mère, voudrait faire un habitant, mais ne le peut. Je l'aborde.

—Veux-tu travailler pour moi, jeune homme ?

—Très volontiers, monsieur, j'étais pour aller m'engager dans les chantiers ou les manufactures.

—Je viens de prendre un lot de bonnes terres, de quatre arpents et demi sur vingt-huit. Je te vends deux arpents et demi de front, je vais te nourrir toute l'année, c'est-à-dire que je vais te donner deux quarts de farine, un quart de lard, vingt livres de saindoux et douze livres de beurre ; j'ajouterai une bonne paire de bottes et douze livres de tabac canadien : soit un compte de cinquante piastres.

—Mais, monsieur, comment vous payer cela ?

—Avec tes deux bras, mon garçon. Tu as vu que je me réservais deux arpents de front sur un lot ; pour mes cinquante piastres tu vas me défricher cinq arpents de terre, et le reste de l'année tu travailleras pour toi. Si tu veux un cheval au printemps tu me nettoieras quatre arpents de plus. Tu auras encore le temps de défricher trois arpents de terre sur ton propre lot. Au printemps, je te fournirai le grain pour ensemencer mes neuf arpents et je te vendrai les trois minots que tu requiers pour tes trois arpents. Tu auras le privilége par contrat de semer mes neuf arpents à moitié. Pour ne point être exposé aux déceptions, on ne supposera pas une récolte de trente à quarante minots par arpent, mais seulement douze ; tu auras plus, mais calculons seulement sur douze minots pour un, 36 minots sur ta terre et 108 sur la mienne, soit 54 pour moi et 54 pour toi, plus 36 te donneront 90 minots à ta part. Mes 54 minots dont le tiers de blé, me donneront au moins 36 piastres, je calcule tout au plus bas. J'aurai trente-six piastres pour payer l'intérêt des 90 que je t'aurai avancées ; et ma terre avec neuf arpents de défrichées vaut déjà plus de 200 piastres. Quant à toi qui te trouves en possession de 80 minots, tu pourras vivre l'année suivante et t'acheter une charrue, une vache et des poules. Que sera-ce donc si la première récolte te donne vingt pour un ! Quand tu voudras bâtir étables, grange, t'acheter des habits, car tu es encore garçon, et tu n'as personne pour t'en fabriquer, ne t'endette pas ; je vendrai le produit de ma terre et je te ferai faire de nouveaux défrichements. En cas de malheur, d'incendie, de gelée ou de grêle, tu travailleras pour moi, et toujours tu auras l'avantage de semer à moitié. La troisième année quand tu verras que tu as pris le dessus, que tu as une petite maison, une grange, des vaches des moutons, tu viendras, mon petit François chercher la petite Françoise. On fera de belles noces et c'est moi qui paierai le joueur de violon. Au bout de dix ans, tu auras une trentaine d'arpents de terre de défrichées sur ton lot et autant sur le mien, car je t'aurai fait gagner de l'argent pour battre et exporter mon grain, pour me bâtir une grange, etc. L'aisance t'accompagnera ; tu seras chez toi, tranquille et heureux. Et moi, qui aurai déboursé 100 piastres, 150 tout au plus, je me trouverai possesseur d'un beau bien de cinquante-six arpents, estimé de 20 à 25 piastres l'arpent. Ajoutez à cela, si Dieu nous favorise de bonnes récoltes, chaque année je pourrai mettre vingt à trente piastres de côté. Acceptes-tu ce marché, mon garçon ?

—Un instant, monsieur ; serai-je seul dans la forêt ?

—Loin de là, mon garçon ; l'agent de la colonisation a trouvé dans ce comté trois cents chefs ou futurs chefs de famille qui vont t'accompagner ; vous partirez tous ensemble. Tu auras une demi-lieue pour te rendre à l'église, et là tu rencontreras toutes tes connaissances de par ici.

C'est bien, monsieur, je suis prêt ; je vous remercie grandement de me protéger de la sorte. Vous me sauvez de la misère, et la plus grande joie que j'éprouve maintenant, est de penser que je pourrai retirer mon vieux père et ma vieille mère dans leurs vieux jours.

P. LACASSE, O. M. I.

## CONSEIL DU COMTE D'OTTAWA

Hull, 9—L'assemblée trimestrielle du Conseil du comté d'Ottawa s'est ouverte ce matin à dix heures, à l'hôtel de ville de Hull.

Etaient présents : M. le préfet Mc Lean ; les conseillers J. A. Cameron, Lochaber, W.W. Leslie, Masham ; J. A. Biehler, Mulgrave et Derry ; W. McKay Wright, Hull sud ; H. Chene, Hartwell et Suffolk ; J. Ellard, Wright ; Couallier, Wells, Blake et Bigelow ; J. B.O. Saint Julien, Saint-Angélique ; A. Bourgeau, Aylmer ; J. McLaren, Buckingham ; Bready, Ange-Gardien ; M. Welsh, Hull ouest ; Lawell, Saint-Malachie ; J. O. Hagan, Templeton ; D. McLaren, Wakefield ; J. Thompson, Cameron ; J. Bertrand, Aumond ; E. Quesnel, Saint-André Avelin ; D. Desjardin, Ripon ; J. B. Charron, Bonsecours ; J. M. O'Neil, Buckingham ; W. Shaver, Northfield ; L. D. Fortin, Montebello ; le maire Leduc, de Hull. M. A. Wright, M.P., était également présent.

M. le préfet dit qu'il s'est abouché avec M. E. B. Eddy, relativement à la résolution passée à la dernière session, au sujet de la construction de voûtes de sûreté pour les archives, au bureau d'enregistrement. M. Eddy a consenti à construire une voûte convenable à l'épreuve du feu.

Motion est faite par le conseiller Biehler, secondé par le conseiller Welsh, pour la séparation des cantons unis de Hartwell et de Suffolk en deux municipalités séparées, conformément au rapport du surintendant.

En vertu d'une autorisation spéciale du conseil, M. l'avocat McLeod, d'Aylmer, parle en faveur de la division.

M. Ferland parle au nom des personnes opposées à la division.

Après une longue discussion la motion est adoptée sur une division de 19 pour et 2 contre.

Lecture est faite du rapport de l'auditeur, qui est adopté.

Un comité composé des conseillers Welsh, Quesnel et Saint Julien est nommé pour fixer, conjointement avec le préfet, les droits sur la vente des terres. Il devra présenter son rapport à la prochaine assemblée.

Une balance de $32.50 figure dans les livres au crédit du conseil. L'actif pour l'année finissant le 31 mai s'établit comme suit :

| | |
|---|---|
| Dû par la municipalité d'Aylmer | $ 74 48 |
| Partie ouest de Hull | 5 66 |
| Masham | 53 33 |
| Eardley | 64 50 |
| Wakefield | 78 59 |
| Township de Buckingham | 93 00 |
| Village de Buckingham | 107 36 |
| Lochaber | 3 15 |
| Sainte-Angélique | 72 43 |
| Saint-André Avelin | 38 12 |
| Reglement No. 7 de Templeton | 188 10 |
| do No. 8 | 121 78 |
| Portland | 12 86 |
| Ripon | 28 60 |
| Wright | 32 67 |
| Lowe, sur l'ancien règlement | 95 02 |
| Lowe, sur le règlement No. 8 | 44 48 |
| Saint Malachie | 15 38 |
| Hinchks, sur l'ancien règlement | 53 64 |
| do do No. 8 | 8 16 |
| Bouchette | 18 50 |
| Cameron | 8 34 |
| Northfield | 11 33 |
| Egan et Kensigton | 35 09 |
| Hartwell et Suffolk | 15 70 |
| L'Ange Gardien | 44 85 |
| Bigelow, Wells, Blake et McGill | 10 65 |
| Montebello | 10 75 |
| Pointe à Gatineau | 35 57 |
| Hull | 26 38 |
| Dû sur les causes en cour à Lowe | 17 79 |
| Dû sur les causes en cour de Templeton | 10 50 |
| Dû par le secrétaire-trésorier. En caisse | 32 50 |
| Erreur dans les évaluations. | 10 01 |
| | $1,479 19 |

Passif—$221.

Le conseil s'est ajourné à une heure et sur l'invitation du préfet, ses membres ont dîné à l'hôtel Laberge, où un excellent repas leur avait été préparé.

La séance est reprise à 2.30.

M. P. Kelly, du canton de Buckingham, présente une pétition établissant que cette municipalité a voté illégalement une somme de $50 pour frais d'un règlement ayant pour effet de tenir dans une autre partie de la municipalité les séances du conseil, et demandant que les conseillers qui ont voté en faveur du règlement soient tenus responsables.

Après discussion la pétition est reçue.

Il est adopté une résolution accordant une indemnité de $15 à chaque auditeur.

Une pétition des habitants des cantons de Egan, Aumond et autres, demandant un octroi de $1,000 pour la construction d'un pont sur la Gatineau, au Désert, est renvoyée à la prochaine assemblée.

Une motion demandant que le conseil consacre une somme à la construction d'un pont sur la rivière Gatineau, à la pointe à Gatineau, pour lequel un octroi a été demandé au gouvernement, est perdue sur la division suivante :

Pour—MM. McKay Wright, Welch, Brady, J. O. Hagan et Shaver—5

Contre—MM. Coualler, Leslie, Charron, Fortin, J. A. Biehler, Quesnel, Bourgeau, Lavell, Chéné, Saint Julien et Bertrand—11.

---

—La messe qui devra être célébrée à Québec le jour de la Saint Jean Baptiste sera la messe Royale. Elle sera chantée par deux chœurs de 300 voix chacun et accompagnée par quatre corps de musique. Cette messe en musique a été arrangée pour la circonstance par notre artiste canadien, M. Joseph Vézina.


**CHAPEAUX DE PAILLE**

J'ai en magasin le plus grand assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE qui se soit jamais vu à Ottawa. Cinq minutes d'inspection prouveront ce que j'avance.

CHAPEAUX DE PAILLE.

J'ai l'assortiment le plus varié de CHAPEAUX DE PAILLE qui ait jamais été montré à Ottawa. Un coup d'œil dans ma vitrine prouvera ce que j'avance.

CHAPEAUX DE PAILLE.

J'ai des CHAPEAUX DE PAILLE canadiens, des CHAPEAUX DE PAILLE anglais, et des CHAPEAUX DE PAILLE américains de toutes couleurs et façons. Une collection essentiellement cosmopolite.

CHAPEAUX DE PAILLE.

Et enfin, ce qui n'est pas le moins important, j'ai des CHAPEAUX DE PAILLE à des prix qui conviennent à toutes les bourses.

**R. J. DEVLIN**

TOUS LES JOURS

**GRANDE VENTE!**

DE

**MARCHANDISES**

**Nouvelles et de Goût**

CHEZ

**O'DOHERTY et Cie.,**

*110 RUE SPARKS*

*En face de MM. Bates et Cie., épiciers.*

**Paniers de Marché**

ET

**PANIERS DE COLLATION**

*En grande Variété*

CHEZ

**C. S. Shaw & Cie**

IMPORTATEURS

**63, rue Sparks**

N. B.—N'achetez pas avant d'avoir vu nos prix.

**Porcelaine, Faience, Poterie et Lampes.**

**Les meilleures et les plus économiques**

CHEZ

**CHATFIELD**

**92, RUE RIDEAU.**

**Hotel du Canada**

COIN DES

**Rues Albert et Alma, Hull, P.Q**

TENU PAR

**Mme F. X. GROULX**

Ci-devant d'Ottawa.

*La buvette est fournie de vins, liqueurs et cigares de choix.*

**Nouveaux Arrivages**

AU MAGASIN DE

**C. GAGNÉ ET Cie.**

**VOYEZ NOS PRIX :**

| | |
|---|---|
| HABILLEMENTS à ordre pour | $ 9 00 |
| HABILLEMENTS à ordre pour | 9 50 |
| HABILLEMENTS à ordre pour | 10 50 |
| HABILLEMENTS à ordre pour | 11 00 |
| HABILLEMENTS à ordre pour | 12 50 |
| HABILLEMENTS à ordre pour | 13 50 |

**100 PIÈCES**

A VOTRE CHOIX.

**COUPE PARFAITE OU PAS DE VENTE!**

N'oubliez pas de venir nous voir

*Avant d'acheter ailleurs!*

N'oubliez pas nos chemises blanches pour 75 centins, ni nos chemises blanches avec collets pour $1.00.

Venez acheter un de nos chapeaux de Leghorn pour 50c. et 60c.

**Chemin de fer Q. M. O. et O**

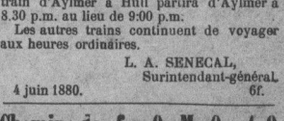

**AVIS**

A partir de MARDI, le 8 JUIN courant, le train de Hull à Aylmer partira de Hull à 9 hrs. a.m. au lieu de 10 hrs. a.m., et le train d'Aylmer à Hull partira d'Aylmer à 8.30 p.m. au lieu de 9:00 p.m.

Les autres trains continuent de voyager aux heures ordinaires.

L. A. SENECAL,
Surintendant-général.

4 juin 1880. 6f.

**Chemin de fer Q. M. O. et O**

*CHANGEMENT D'HEURE*

**A partir de LUNDI, 3 Mai 1880**

Les trains partiront aux heures suivantes :

| | Train de la malle. | Express |
|---|---|---|
| D'Hochelaga pour Hull | 8.30 a.m, | 5.15 p.m. |
| Arrivant à Hull | 12.40 p.m, | 9.25 p.m. |
| De Hull pour Hochelaga | 8.20 a.m, | 5.05 p.m. |
| Arrivant à Hochelaga | 12.30 p.m, | 9.15 p.m. |
| | Train de nuit. | |
| D'Hochelaga pour Québec | 3.00 p.m, | 10.00 p.m. |
| Arrivant à Québec | 9.00 p.m, | 6.30 a.m. |
| De Québec pour Hochelaga | 10.40 a.m, | 9.30 p.m. |
| Arrivant à Hochelaga | 4.45 p.m, | 6.30 a.m. |
| D'Hochelaga pour Saint-Jérôme | Mixte. 5.30 p.m, | Mixte. ——— |
| Arrivant à Saint Jérôme | 7.15 p.m, | ——— |
| De Saint-Jérôme pour Hochelaga | ——— | 6.45 a m |
| Arrivant à Hochelaga | ——— | 9.00 a m |

(Trains locaux entre Hull et Aylmer.)

Les trains quittent la Station de Mile-End *Sept Minutes plus tard.*

Des magnifiques Chars Salons sont attachés à chaque train de passager et des Chars Dortoirs au train de nuit.

Les Trains *de ou pour* Ottawa correspondent avec les trains *de et pour* Québec.

Pour billets et renseignements s'adresser à l'administration générale, 13 Place-d'Armes ou au bureau pour la vente des billets, 202, rue St. Jacques à Montréal.

L. A. SENECAL,
Surintendant général.